



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E192917

VALABLE JUSQU'AU 18/03/2024

ÉDITÉ LE 07/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 89889095900023

Siret : 898 890 959 00023

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 613715080001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 613715080001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : FERRE EMMANUEL

37 BIS RUE DE L'EUROPE
72650 LA CHAPELLE ST AUBIN

Téléphone : 02 43 47 68 12

Portable : 06 45 29 81 47

Fax :

Site Internet :

E-mail : emmanuel.ferre@sfr.fr

Responsabilité légale :
FERRE EMMANUEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/05/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/02/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	19/05/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/05/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	09/02/2023
o Ventilation mécanique	03/05/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.